

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 3 juillet 2020

Présents à la séance : 22

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Géraldine PLANTARD - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Catherine BUCHAUDON (pouvoir à Catherine LANDRE) - Luis MENARGUES (pouvoir à Robert ARNOLDO) - Patricia DA CUNHA (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Fabrice PORCHERON (pouvoir à Chantal Cordelier) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 1

OBJET : ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Madame le Maire rappelle qu'aura lieu le 27 septembre 2020, le renouvellement de la moitié du Sénat (178 sièges) par les élus locaux et les parlementaires. La Saône et Loire est concernée par ces élections sénatoriales. Il convient donc pour la commune du Breuil de désigner ses délégués et leurs suppléants. Le vote est obligatoire sous peine d'amende de 100 euros.

Vu le décret N° 2020-812 du 29 juin 2020, portant convocation de tous les conseillers municipaux des communes concernées par l'élection sénatoriale, le vendredi 10 juillet 2020.

Il convient de procéder sans débat et au scrutin de liste à bulletin secret, à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par le conseil municipal suivant le système de la représentation proportionnelle et suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel (art L.289 du code électoral).

Les listes présentes peuvent être complètes ou incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domicile, date et lieu de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation.

Le vote a lieu au scrutin secret, majoritaire, à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.

Il est procédé au vote à bulletin secret, après appel de son nom, chaque conseiller municipal, a déposé dans l'urne prévue à cet effet, une enveloppe fournie par la mairie et au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27
- Ont obtenu :
- Chantal Cordelier : 21 voix
- Laurent Echalié : 6 voix

Liste nominative des personnes désignées : **Liste conduite par Madame CORDELIER**

Délégués : CORDELIER Chantal
ARNOLDO Robert
MOREAU Fiorina
FREDON Bernard
LANDRE Catherine
MATUSZYNSKI Léon
BUCHAUDON Catherine
VADROT Michel
MICHELOT-LUQUET Stéphanie
MATHIAS Christian
JULIEN Valérie
FALCAND Rémi

Suppléants : COUVIDAT Gilles
DA CUNHA Patricia
LAMOTTE Sylvain
MACIASZEK Martine

Liste nominative des personnes désignées : **Liste conduite par Monsieur ECHALIER Laurent**

Délégués : ECHALIER Laurent
MARTINS Sandro Filipe
GAUTHEY Brigitte

Suppléant : DIAS Inès

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

15 JUIL 2020

Chantal CORDELIER

LE MAIRE

MAIRE

MAIRIE DU BREUIL
Saône-et-Loire



Fait à Le Breuil
Le 10 juillet 2020
Chantal CORDELIER
Maire

- Transmis au représentant de l'Etat le : 15 juillet 2020
- Publié le : 10 juillet 2020